

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	SF (Lux) SICAV 2 - Life Investment 90% Protected Fund, un compartiment de SF (Lux) SICAV 2, catégorie I
Emetteur	UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.
ISIN	LU1285430077
Téléphone	Téléphonez au +352 27 1511 pour plus d'information.
Site Internet	www.ubs.com/fml

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est responsable de la supervision d'UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. concernant ce document d'informations clés aux investisseurs.

Le présent PRIIP est agréé au Luxembourg.

UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. est agréée au Luxembourg et supervisée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Date de production du document d'informations clés: 26 Septembre 2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit complexe dont les caractéristiques peuvent être difficiles à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Le Produit est une Part d'un Compartiment de SF (Lux) SICAV 2. SF (Lux) SICAV 2 est un fonds de placement collectif ouvert (société d'investissement à capital variable) établi en vertu de la législation du Luxembourg. SF (Lux) SICAV 2 a le statut d'OPCVM.

Durée

Le Produit a une durée fixe jusqu'au 31 juillet 2025. Le Fabricant peut interrompre la commercialisation du Produit avant sa date d'échéance. Le montant que vous recevrez en cas de résiliation anticipée peut être inférieur à celui que vous avez investi.

La période de détention recommandée (PDR) est indiquée à la section intitulée «Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?».

Objectifs

L'objectif de placement du Compartiment consiste à reproduire le rendement du Dynamic Portfolio à l'aide d'un algorithme CPPT (Constant Proportion Portfolio Technique) qui effectue la répartition entre avoirs de réserve et avoirs actifs. L'actif générateur de revenus fait référence à une stratégie basée sur des règles, qui procède à une allocation parmi les composants suivants: indices d'actions, indices de matières premières, exposition aux taux d'intérêt à court terme et investissement sur trois mois dans des futures sur obligations d'État. L'actif de réserve peut inclure des investissements dans (mais pas seulement) des titres à revenu fixe, des liquidités et équivalents de liquidités et/ou des instruments incluant des Compartiments du marché monétaire. L'Algorithme prévoit une participation du Compartiment aux marchés des actions, des matières premières et des obligations, ainsi qu'une protection du capital à l'échéance du Compartiment, soit 90% de la valeur nette d'inventaire de fin de mois la plus élevée. Pour gérer la protection du capital, il peut y avoir des circonstances où il s'avère nécessaire, selon les règles d'allocation du portefeuille dynamique, d'augmenter l'allocation aux avoirs de réserve du Compartiment et, en cas d'événement dit «cash-lock», le Portefeuille dynamique allouera la totalité des actifs aux avoirs de réserve. L'échéance du Compartiment est l'événement survenant le plus tôt parmi les suivants: trois mois suivant un événement dit « cash-lock », ou suivant la date à laquelle UBS AG, Succursale de Londres, informe le Compartiment qu'elle n'est plus en mesure de gérer le Portefeuille dynamique, ou quinze jours suivant le jour où un événement cause la résiliation de l'ISDA Master Agreement, ou le 31 juillet 2025.

Le rendement du Compartiment dépend essentiellement de l'évolution des marchés des capitaux. À divers degrés, le rendement sera une fonction des composantes suivantes : évolution des marchés d'actions et versements des dividendes, évolution des taux d'intérêt, solvabilité des entités émettrices des instruments dans lesquels le Fonds investit et produits d'intérêt. Le rendement peut également être affecté par les fluctuations de change lorsqu'il existe des positions actives ou non couvertes.

Les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés sur la base de la stratégie d'investissement et du type d'investissements sous-jacents.

Le Compartiment fait l'objet d'une gestion passive.

Le revenu produit par une catégorie de parts de capitalisation n'est pas distribué mais est conservé dans le compartiment.

Investisseurs de détail visés

Ce fonds s'applique aux contreparties éligibles avec une connaissance financière intermédiaire, qui peuvent uniquement accepter une perte limitée. Le fonds vise à conserver la valeur de l'investissement, tout en accordant un accès quotidien au capital dans le cadre de conditions de marché normales. Les investisseurs doivent être prêts à conserver ce produit jusqu'à échéance. Le fonds peut être acquis par des investisseurs professionnels et au travers de quelques canaux de distribution uniquement.

Banque dépositaire

UBS Europe SE, Succursale luxembourgeoise

Informations complémentaires

Des informations sur Life Investment 90% Protected Fund et sur les catégories d'actions disponibles, le prospectus dans son intégralité, et les derniers rapports annuels et semestriels ainsi que des informations supplémentaires peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion de fonds, de l'agent administratif central, de la banque dépositaire, des distributeurs de fonds ou en ligne à l'adresse www.ubs.com/fml. Les derniers cours sont disponibles sur www.ubs.com/fml

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 1 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Cet indicateur évalue le risque de pertes sur la performance future à un niveau faible. Les performances passées ne donnent pas une indication fiable des résultats futurs, si bien que le risque effectif de perte peut varier considérablement.

Le produit peut être soumis à d'autres facteurs de risque qui ne sont pas pris en compte dans l'indicateur synthétique de risque (ISR), par exemple des risques opérationnels, politiques et juridiques. Veuillez consulter le prospectus pour plus d'informations.

Vous avez le droit de récupérer au moins 90 % de la valeur liquidative de fin de mois la plus élevée, calculée le dernier jour ouvrable du mois. Tout montant au-delà de ce pourcentage, et tout rendement additionnel, dépendent des performances futures du marché et sont incertains. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:	1 an
Exemple d'investissement:	CHF 10 000
	Si vous sortez après 1 an

Scénarios

Minimum	La protection du capital fournie par UBS AG, Succursale de Londres, permet de fournir un prix de rachat par action à l'échéance de la Catégorie d'actions et/ou du Compartiment, qui équivaut à 90 % au moins de la valeur liquidative de fin de mois la plus élevée (incluant le prix d'émission initial), calculée le dernier jour ouvrable du mois (le « Capital Protected Redemption Price »). Aucune autre augmentation du « Capital Protected Redemption Price » n'aura lieu une fois que le Compartiment aura été informé par UBS AG, Succursale de Londres, de l'Événement de cessation d'une Catégorie d'actions (i) ou (ii) que celui-ci est prévu par les conditions du prospectus.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	CHF 8 320
	Rendement annuel moyen	-16.8%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	CHF 8 580
	Rendement annuel moyen	-14.2%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	CHF 9 140
	Rendement annuel moyen	-8.6%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	CHF 9 540
	Rendement annuel moyen	-4.6%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2022.

Scénario intermédiaire: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2022 et 2023.

Scénario favorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2021.

Que se passe-t-il si UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les pertes ne sont pas couvertes en dehors du dispositif de protection susmentionné. Par ailleurs, il existe un risque de défaut potentiel en cas de perte des actifs du Fonds détenus par UBS Europe SE, Succursale luxembourgeoise, dépositaire du Fonds responsable de la conservation de ses actifs (le « Dépositaire »). Toutefois, un tel risque de défaut est limité car le Dépositaire est tenu par la loi et par la réglementation de maintenir séparément ses propres actifs des actifs du Fonds. Le Dépositaire est responsable à l'égard du Fonds ou des investisseurs du Fonds de la perte par lui-même ou l'un de ses délégués d'un instrument financier détenu en dépôt sauf si le Dépositaire est en mesure de prouver que cette perte est survenue en conséquence d'un événement externe sur lequel il n'a pas pu exercer de contrôle raisonnable.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Le tableau présente les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 CHF sont investis.

	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	CHF 865
Incidence des coûts annuels (*)	8.6%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0.0% avant déduction des coûts et de -8.6% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	6.0% du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à CHF 600
Coûts de sortie	2.0% de votre placement avant que le montant ne vous soit versé.	CHF 186
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.8% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts effectifs de l'an dernier. Pour les produits lancés depuis moins d'un an, il s'agit d'une estimation basée sur les coûts représentatifs.	CHF 84
Coûts de transaction	0.0% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	CHF 0
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	CHF 0

Les chiffres présentés ici n'incluent pas les frais supplémentaires éventuellement appliqués par votre distributeur, conseiller ou tout contrat d'assurance dans lequel peut être placé le fonds. Pour obtenir des informations supplémentaires sur les frais, veuillez vous reporter au prospectus qui est disponible à l'adresse www.ubs.com/fml

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 1 an(s)

La période de détention recommandée pour ce produit est de 1 an(s). Il s'agit de la période de détention recommandée au regard des risques et de la performance escomptée du produit. Veuillez noter que le rendement attendu n'est pas garanti. Plus la période effective de détention s'éloignera de la période de détention recommandée pour le produit, plus le risque de perte effectif s'écartera des hypothèses établies pour ce produit. Selon vos besoins et vos restrictions, une durée de détention différente pourrait être plus adaptée à votre situation. Par conséquent, nous vous recommandons d'évoquer cet aspect avec votre conseiller à la clientèle.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts tout jour ouvrable comme précisé dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation à faire sur le produit, son fabricant ou la personne qui vous l'a recommandé ou vendu, veuillez contacter votre chargé de clientèle ou nous contacter à www.ubs.com/fml-polices

Autres informations pertinentes

Les informations sur les calculs des scénarios de performances passées et précédentes sont disponibles sur www.ubs.com/fml

Représentant suisse : UBS Fund Management (Switzerland) AG, Aeschenvorstadt 1, CH-4051 Bâle. Agent payeur : UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich et ses filiales en Suisse. Pour obtenir les documents : Le prospectus, le document d'information clé pour l'investisseur et les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels (sous réserve de disponibilité) peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant et sur www.fundinfo.com.